

« JARDINS ET BALCONS EN FETE »
Concours organisé par la Commune de Sorgues

REGLEMENT



- ARTICLE N° 1** La Commune de Sorgues organise un Concours Communal intitulé « Jardins et Balcons en Fête » ouvert à tous les sorguais.
- ARTICLE N° 2** Les inscriptions auront lieu au Secrétariat du Service Espaces Verts, jusqu'au Vendredi 4 Mai 2012 inclus. Elles seront également réalisables en ligne sur le site www.sorgues.fr
- ARTICLE N° 3** Le jury sera présidé par Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de la Ville de Sorgues, assisté de Madame Sylviane FERRARO, Adjointe Déléguée au Patrimoine neuf et ancien, Assainissement, Cadre de Vie, de Madame Monique JAMET-LUBIN, Conseillère Municipale, Déléguée au fleurissement, y participeront également des personnes du milieu professionnel. Il se réunira après la clôture du concours pour sélectionner les gagnants, sa décision sera sans appel.
- ARTICLE N° 4** Un palmarès sera établi et communiqué lors de la remise des récompenses.
- ARTICLE N° 5** Les participants devront être présents à leur domicile, les Vendredi 11 et Samedi 12 Mai 2012, jours de passage du jury.
Dans le cas où un participant serait absent ces jours là, il devra impérativement prévenir le Secrétariat du Service Espaces Verts au 04 90 39 72 09.
- ARTICLE N° 6** Les catégories concourues seront les suivantes : Balcons – Jardins – Arbres – Potagers Résidences Fleuries.
- Les critères de jugement ont été définis comme suit :
- ✓ **1 - Catégorie « Balcons »** (plate forme sur façade entourée de balustrade)
Balconnières uniquement
Entretien général
Minimum de quatre plants fleuris
Respect de l'harmonie
 - ✓ **2 - Catégorie « Jardins »**
Diversité du matériel végétal et des matériaux utilisés
Entretien général
Respect de l'harmonie avec la maison
 - ✓ **3 - Catégorie « Arbres »**
Entretien général (taille, forme, état de santé)
Exposition
Rareté de l'espèce

✓ **4 - Catégorie « Potagers »**

Entretien général (propreté, disposition)

Diversité des cultures

Respect environnemental (récupération d'eau, compostage, utilisation de produits bio)

✓ **5 - Catégorie « Résidences fleuries »**

Entretien général

Diversité des plantations

Quantité de balcons fleuris

- A noter que les participants intéressés, pourront concourir pour plusieurs catégories. Un panneau indiquant leur participation au concours leur sera fourni et devra être apposé près de leur domicile, sur une clôture ou à proximité de l'entrée.

ARTICLE N°7

La remise des récompenses aux 5 premiers gagnants des 5 catégories, est prévue le Vendredi 8 Juin 2012 à 18 heures, dans les jardins du Château de Brantes. Les lots remis aux gagnants seront des bons d'achats valables uniquement chez notre partenaire Truffaut St Anne à Sorgues et seront distribués comme suit pour chaque catégorie:

1^{er} lot : bon d'achat de 100€

2^{ème} lot : bon d'achat de 80€

3^{ème} lot : bon d'achat de 70€

4^{ème} lot : bon d'achat de 50€

5^{ème} lot : bon d'achat de 50€

ARTICLE N° 8

La participation au concours implique la pleine acceptation de ce règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.

Fait à Sorgues, le 20 Mars 2012